

**COMMUNE DE PIROU**  
(Manche)

**PROCES VERBAL DE LA SEANCE**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 19 MAI 2016 à 20h30**

**Date de Convocation** : 12 mai 2016 – **Date d’affichage** : 26 mai 2016

Le jeudi dix-neuf mai deux mil seize à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué s’est réuni au lieu ordinaire de ses séances, à la Mairie, sous la Présidence de madame Noëlle LEFORESTIER, Maire.

**Etaient Présents les conseillers municipaux suivants :**

Mme Noëlle LEFORESTIER, M. Alain GIARD, Mme Laure LEDANOIS, M. José CAMUS-FAFA, Mme Isabelle RAPILLY, M. Gabriel LALLEMAND, Mme Josette DIOT, M. Daniel FELIX, M. Gérard GUERIN, Mme Nathalie HEROUET, M. Philippe LAUVRAY, M. François LECOUCVEY, M. Patrick LENORMAND, Mme Martine LEPELLEUX, Mme Rose-Marie LEROTY, M. Roger MAUDUIT, M. Jean-Louis LAURENCE, M. Fabrice RENOUF et Mme Stéphanie SOHIER.

**Secrétaire de séance** : Madame Stéphanie SOHIER

Effectif légal du conseil municipal : 19 – Nombre de conseiller en exercice : 19 - Nombre de conseillers présents : 19 – Nombre de conseillers votants : 19.

**ORDRE DU JOUR**

- 1- Présentation de projets pour Aquatour
- 2- Deux intervenants de Nexity vont présenter leur projet (discussion – proposition)
- 3- Aquatour suite aux deux points précédents et aux discussions – choix de solutions  
Délibérations, décision sur une éventuelle promesse de vente, choix de l’étude notariale, du prix et des modalités
- 4- Maisons de la plage et Calvaire : devis mats-réverbères
- 5- Signalétique devis
- 6- Zone conchylicole panneaux
- 7- Ecole publique
- 8- Logement école
- 9- SDEM 50 alimentation postes de refoulement
- 10- Contrats de gaz ENGIE
- 11- PLU avancement
- 12- Le lotissement accord autorisation de déposer les consultations et de continuer le projet
- 13- Le Parc création de mares – demandes d’autorisation et de consultation
- 14- Salle polyvalente : dépôt d’une déclaration préalable, rangement salle polyvalente et autorisation de consultation des entreprises
- 15- Tour de France
- 16- Permis de construire rue Fernand Desplanques
- 17- Marché : création de poste saisonnier du dimanche 5 juin au dimanche 25 septembre inclus
- 18- Camping
- 19- subventions
- 20- Questions diverses

-----  
**PROCES VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE 9 MAI 2016 :**

Le Procès-verbal de la séance précédente est approuvé à l’unanimité.

Madame LEPELLEUX propose au conseil que les procès-verbaux soient envoyés par mail afin de gagner du temps dans l’envoi et également d’économiser le coût de l’affranchissement.  
Cette proposition reçoit un avis favorable de l’ensemble du conseil municipal.

### Ajout de questions à l'ordre du jour :

Madame le Maire sollicite l'accord du conseil afin d'ajouter à l'ordre du jour du présent conseil les points suivants qui seront traités en fin d'ordre du jour :

- a. Proposition acquisition terrains ancien parc à bateaux
- b. Points de collecte tri sélectif à supprimer
- c. Recensement de population 2017 – désignation du coordonnateur avant le 31 mai

Le conseil, à l'unanimité, autorise l'ajout des questions à l'ordre du jour du présent conseil.

ORDRE DU JOUR
---------------

#### 1. Présentation de projets pour Aquatour

En préambule, madame le Maire informe le conseil des dispositions à prendre suite à la réunion du 9 mai dernier concernant le projet de sécurisation du site de l'ex-aquatour.

##### **a. Signature acte notarié annulation du règlement de copropriété et état descriptif de division**

Madame le Maire rappelle au conseil la discussion concernant l'existence de la copropriété relative à l'ex site Aquatour lors de la réunion du 9 mai dernier. Comme prévu lors de cette réunion, l'étude de Me LUCAS a fait parvenir un projet d'acte destiné à annuler le règlement de copropriété et à modifier l'état descriptif de division. Madame le Maire sollicite l'autorisation du conseil afin de signer cet acte de régularisation.

Le conseil, à l'unanimité, autorise madame le Maire à signer l'acte présenté et à régler les dépenses afférentes à celui-ci.

##### **b. Commission d'Appel d'Offres**

Madame le Maire rappelle au conseil les consultations en cours concernant les différents diagnostics et la démolition partielle du site de l'ex-aquatour. Elle sollicite l'accord du conseil afin de déléguer le choix des différents prestataires à la commission d'appel d'offres pour ne pas perdre de temps et permettre le lancement des travaux rapidement afin que le site soit sécurisé avant le Tour de France.

Le conseil, à la majorité 15 voix pour et 3 abstentions (Mme LEPELLEUX, MM FELIX et LAURENCE), décide de déléguer le choix des prestataires (diagnostic amiante, coordination SPS et déconstruction) à la commission d'appel d'offres.

Madame LEPELLEUX regrette que les annonces n'aient pas été diffusées dans la Manche Libre et/ou au BOAMP.

Concernant La Manche Libre, le délai d'envoi de l'annonce était trop court pour que la diffusion permette une réponse des entreprises dans le temps imparti. Pour le BOAMP, le seuil de publicité obligatoire des marchés de travaux étant fixé à 90 000 € HT, la présente consultation n'est pas concernée.

Madame le Maire informe ensuite le conseil que plusieurs propositions de projets de réhabilitation du site de l'ex-aquatour ont été reçues en mairie. Afin d'exposer ces différents projets et de permettre une discussion en toute liberté, madame le Maire propose au conseil de présenter la question suivante de l'ordre du jour du conseil municipal à huis clos.

Le conseil, à la majorité 15 voix pour et 4 abstentions (Mme LEPELLEUX, MM. FELIX, LAURENCE et LAUVRAY), décide de traiter le point suivant de l'ordre du jour (présentation du projet NEXITY) à huis clos. Il est demandé aux membres du public présents de bien vouloir sortir.

## 2- Question traitée à huis clos – Intervention de la société Nexity (discussion – proposition)

Madame le Maire remercie monsieur Christophe LEBRUN de la Société NEXITY pour sa présence. Monsieur LEBRUN présente son projet au conseil municipal. A l'issue de sa présentation, monsieur LEBRUN quitte l'assemblée.

Madame le Maire présente ensuite aux membres du conseil les autres projets reçus en mairie.

Une courte interruption de séance a lieu afin de permettre aux conseillers municipaux de se concerter.

## Reprise de la séance publique.

## 3- Aquatour suite aux deux points précédents et aux discussions – choix de solutions Délibérations, décision sur une éventuelle promesse de vente, choix de l'étude notariale, du prix et des modalités

Madame le Maire propose au conseil de délibérer sur les points suivants :

- Choix du prestataire « accompagnateur » du projet
- Définition de la limite des terrains envisagés pour la cession
- Signature d'une promesse de vente des terrains définis par le conseil
- Accord sur le planning prévisionnel présenté
- Dépôt du permis d'aménager défini conjointement par la commune et l'aménageur
- Choix de l'étude notariale qui accompagne la commune dans sa démarche

A la demande de madame LEPELLEUX, le choix de l'étude notariale sera traité indépendamment des autres points.

Sur proposition de madame le Maire le conseil, à l'unanimité, décide :

- De retenir la société NEXITY, aménageur certifié ISO 14001, pour l'accompagner dans ce dossier
- De définir comme suit la limite des terrains pour la cession : site de l'ex-aquatour hors canal, chemin des douaniers et terrains de tennis – environ 7ha.
- D'autoriser madame le Maire à signer la promesse de vente avec NEXITY en fonction des projets souhaités et définis par la commune pour un prix du m<sup>2</sup> estimé à ce jour à 15 € , prix révisable en fonction des projets et éventuellement accompagné d'un Projet Urbain Partenarial (outil de financement des équipements publics)
- De retenir le planning prévisionnel présenté par la société NEXITY dans sa proposition
- D'autoriser NEXITY à déposer un permis d'aménager après accord de la commune sur le contenu du projet envisagé.

Concernant le choix de l'office notarial, madame le Maire propose de collaborer avec l'étude de Me GAUTHIER à La Haye du Puits.

Madame LEPELLEUX regrette que l'étude de Me LUCAS ne soit pas chargée du dossier dans la mesure où celle-ci possède un bureau annexe à Pirou. Madame le Maire dit qu'un bureau annexe n'est pas une raison (surtout s'il n'est ouvert qu'une demi-journée par semaine) et parle de délais et cite certaines expériences.

Madame le Maire précise que l'office notarial de La Haye du Puits fait également parti des acteurs locaux du canton.

Le conseil, à la majorité, 14 voix pour, 1 abstention (Mme RAPILLY) et 4 contre (Mme LEPELLEUX, MM. FELIX, LAURENCE et LAUVRAY) décide de retenir l'étude de Me GAUTHIER pour l'accompagner dans ce dossier.

#### 4- Maisons de la plage et Calvaire : devis mats-réverbères

Madame le Maire présente au conseil deux devis concernant des travaux d'éclairage public :

- Remise en état de mâts d'éclairage public – Maisons de la Plage : 4 248 € TTC
- Extension du réseau d'éclairage public – Rue du Calvaire : 5 450.40 € TTC

Le conseil, à l'unanimité, autorise madame le Maire à signer les devis présentés par l'entreprise SARLEC pour un montant total de 9 698.40 € TTC et à régler la dépense correspondante.

#### 5- Signalétique devis

Madame le Maire présente au conseil un devis de l'entreprise SIGNATURE pour la fourniture de panneaux directionnels indiquant la mairie et le stade carrefour des pointes. Le devis s'élève à 357.65 € TTC.

Madame LEDANOIS propose d'ajouter un panneau indiquant l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement. Monsieur GIARD est chargé de vérifier si la mise en place d'un panneau supplémentaire est possible sur le même mat.

Monsieur GIARD indique que le centre équestre a fait l'acquisition de panneaux qui seront posés par les services municipaux.

#### 6- Zone conchylicole panneaux

Madame le Maire informe le conseil de la demande d'autorisation déposée par un professionnel de la zone conchylicole concernant la pose d'un panneau publicitaire en bordure de voie (RD650) pour son activité sur un terrain privé.

Plusieurs panneaux publicitaires étant déjà en place, madame le Maire craint que l'ensemble des professionnels de la zone, au nombre de 21, sollicitent une autorisation identique.

Afin de diminuer le nombre de panneaux publicitaires en bordure de voie, conformément aux dispositions de la loi Grenelle II de 2010, madame le Maire propose de solliciter l'ensemble des acteurs de la zone conchylicole afin de proposer la mise en place d'un panneau commun.

Un courrier sera envoyé en ce sens à madame Ghislaine LEFEUVRE, présidente de l'association des professionnels de la zone conchylicole, afin qu'elle réalise un recensement des personnes potentiellement intéressées par ce dispositif.

En parallèle, une réflexion sera menée par la commune, conjointement avec la Communauté de communes du canton de Lessay, afin de proposer des panneaux réglementaires qui pourraient être implantés aux deux extrémités de la zone.

#### 7- Ecole publique

Madame le Maire informe le conseil que les prévisions d'effectifs pour la rentrée scolaire 2016/2017 sont positives, de nouvelles inscriptions sont en cours. Il n'y a pas de risque de fermeture de classe pour la rentrée.

#### 8- Logement école

Madame le Maire rappelle au conseil la délibération du 23 février dernier fixant le loyer du logement communal situé 4 rue des écoles à 460 €. A ce jour, ce logement n'est pas loué et peu de contacts ont été pris.

Madame le Maire propose de baisser le prix du loyer afin de rendre ce logement plus attractif pour une famille avec enfants scolarisables.

Après discussion, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de fixer le prix du loyer à 380 € mensuels.

#### 9- SDEM 50 alimentation postes de refoulement

Madame le Maire présente au conseil une proposition de raccordement électrique pour les postes de refoulement Village de l'Eventard. Des extensions de réseaux sont à prévoir à hauteur de 160 ml pour un et 75 ml pour l'autre soit un montant global de 2 717.50 € TTC.

Le conseil, à l'unanimité, autorise madame le Maire à valider la proposition du SDEM et à régler la dépense afférente à ces extensions.

#### 10- Contrats de gaz ENGIE

Madame le Maire informe le conseil que les contrats gaz du camping municipal et du club house arrivent à échéance.

Concernant le camping municipal, ENGIE (fournisseur actuel) propose un contrat d'une durée de 3 ans avec un prix offre de base au 01/06/2016 estimé à 2 665.09 € TTC par an.

Concernant le club house, ENGIE propose un contrat d'un an renouvelable tacitement pour un montant d'abonnement annuel de 76.44 € auquel s'ajoutent les consommations estimées à 3 MWh, sur une base de prix 2016 de 53.6 € /MWh.

Sur proposition de madame le Maire, le conseil, à l'unanimité, autorise la signature des contrats camping municipal et club house avec la société ENGIE et le règlement des dépenses afférentes.

#### 11- PLU avancement

Madame le Maire informe le conseil de la nécessité d'accélérer le dossier d'élaboration du PLU afin de d'avancer le plus possible celui-ci avant l'obligation pour la communauté de communes de démarrer un PLUI le 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Suite à une réunion avec le cabinet PLANIS en charge du dossier et afin de permettre le démarrage du travail sur le zonage, madame le Maire propose de discuter et voter le PADD lors de la prochaine réunion de conseil municipal qui devrait avoir lieu le mardi 14 juin 2016 à 20h30.

## 12- Le lotissement accord autorisation de déposer les consultations et de continuer le projet

Madame le Maire informe le conseil de l'avancée du projet de lotissement du Pont.

Elle présente le projet retenu par la commission urbanisme et sollicite l'accord du conseil afin de poursuivre le projet tel que présenté ci-après :

Mixité de l'offre en logements :

- 6 logements HLM de 150 à 200m<sup>2</sup>
- 4 papy-lofts de 150 à 200m<sup>2</sup>
- 7 petits lots de 400 à 450m<sup>2</sup>
- 8 lots moyens de 500m<sup>2</sup>
- 2 grands lots de 620m<sup>2</sup>



Création d'une voie d'accès motorisée et d'une liaison douce en parallèle.  
Aménagement de parking et création éventuelle d'une salle de convivialité, ou autre activité.

L'estimation initiale du projet (hors salle de convivialité) s'élève à 686 432 € TTC.

Le cabinet PLANIS en charge du montage du projet propose un contrat de mission de maîtrise d'œuvre composé d'une tranche ferme (AVP, PRO, Permis d'Aménager) à hauteur de 14 458.24 € HT et d'une tranche conditionnelle (ACT, VISA, DET et AOR) à hauteur de 10 469.76 € HT, soit un total de 24 928 € HT.

Le conseil, à l'unanimité :

- autorise la poursuite du projet dans les termes présentés ci-dessus
- autorise madame le Maire à signer le contrat de mission de maîtrise d'œuvre proposé par le cabinet PLANIS et à régler la dépense correspondante.

### 13- Le Parc création de mares – demandes d'autorisation et de consultation

Madame le Maire informe le conseil qu'afin de poursuivre le projet d'aménagement du Parc, il est impératif de procéder à des demandes d'autorisation (DDTM) et à des consultations (réalisation d'une étude géotechnique, de sondages, d'un levé topographique et étude d'impact environnemental).



Madame LEPELLEUX souhaite connaître les ressources financières de la commune pour la réalisation de tous les projets (Aquatour, Lotissement, Aménagement du Parc) et demande pourquoi tous les lancer simultanément.

Madame le Maire lui répond que le temps est court jusqu'en 2020, que son équipe est dynamique et souhaite ne pas attendre pour lancer des projets importants pour la commune. Monsieur CAMUS FABA regrette que l'équipe précédente n'ait pas inscrit davantage de projets dans les contrats de territoire comme par exemple le lotissement.

Messieurs LALLEMAND et GIARD rappellent le coût de la mairie actuelle qui est une dépense exagérée pour un outil qui n'est pas fonctionnel.

Madame le Maire rappelle que pendant ses mandats elle n'a jamais augmenté les impôts et cherche toujours des financements pour ses projets.

Le conseil, à la majorité 16 voix pour et 3 abstentions (Mme LEPELLEUX, MM. LAURENCE et LAUVRAY) autorise la poursuite du projet, autorise madame le Maire à procéder aux demandes d'autorisation et de consultations requises.



#### 14- Salle polyvalente : dépôt d'une déclaration préalable, rangement salle polyvalente et autorisation de consultation des entreprises

Madame le Maire rappelle la délibération de conseil municipal du 2 mars dernier autorisant le dépôt de la demande de déclaration préalable avec modification d'un établissement recevant du public pour la réalisation des travaux.

Afin de poursuivre ce dossier, madame le Maire sollicite l'accord du conseil pour consulter les services de l'Etat et du SDISS ainsi que lancer la consultation des entreprises.

Le conseil, à l'unanimité, autorise madame le Maire à consulter les services référents et à procéder auxancements d'une consultation pour les travaux envisagés.

#### 15- Tour de France

Madame le Maire informe le conseil qu'une réunion des présidents d'associations est prévue lundi 23 mai prochain à 20h en mairie.

#### 16- Permis de construire rue Fernand Desplanques

Madame le Maire informe le conseil qu'un permis de construire a été déposé par monsieur MICHEL Denis actuel propriétaire de la laverie rue Fernand DESPLANQUES afin de transformer son commerce en logement. Dans son projet, celui-ci a prévu de réaliser un balcon.

Madame le Maire rappelle au conseil que de gros bateaux passent par cette voie et qu'un balcon dépassant sur le trottoir pourrait être accroché par ceux-ci. De plus, ce balcon porte atteinte à l'intimité du voisinage dans la mesure où la vue donnerait sur la terrasse voisine.

Madame le Maire souhaite qu'un géomètre réalise un bornage afin de définir précisément la limite entre le trottoir (domaine communal) et la parcelle (domaine privé).

Madame le Maire rappelle au conseil la délibération du 23 février dernier qui précise qu'aucun changement de destination n'est autorisé en cas de vente dans le souci de préserver l'activité économique communale à la Plage.

Elle informe le conseil qu'elle souhaite étendre cette décision à toute demande d'autorisation d'urbanisme relative à un commerce de la plage afin de ne pas perdre les commerces existants sur ce secteur.

Monsieur LAURENCE informe le conseil que le projet initial concernant ce bâtiment était un rez de chaussée à vocation commerciale et un étage avec appartement.

Monsieur LAUVRAY précise qu'effectivement, si le balcon dépasse sur la voie publique, il doit être interdit. Il conseille à monsieur MICHEL Denis de rester dans l'emprise de sa propriété et de créer son balcon en recul.

Il déplore que le nouveau propriétaire n'ait pas pris en compte le fait qu'il achetait un commerce et qu'il ne pourrait pas en modifier la nature.

Le conseil, à l'unanimité, décide :

- d'autoriser madame le Maire à faire intervenir un géomètre pour le bornage contradictoire de la parcelle BR 41
- de voter l'interdiction de création de balcon avec emprise sur le domaine public sur l'ensemble de la commune de Pirou
- d'étendre l'interdiction de changement de nature à toutes demandes d'autorisations d'urbanisme relatives à un commerce situé à la plage.



## 17- Marché : création de poste saisonnier du dimanche 5 juin au dimanche 4 septembre inclus

Madame le Maire informe le conseil de la nécessité de procéder au recrutement d'un agent technique 2<sup>ème</sup> classe saisonnier pour la gestion du marché du dimanche matin pendant la période du 5 juin au 4 septembre inclus.

Ce poste est un contrat à durée déterminée à temps non complet rémunéré selon le nombre d'heures conformément au taux du SMIC en vigueur.

La personne recrutée sera nommée mandataire suppléant de la régie Marché et droits de place sous réserve de l'avis favorable du trésorier municipal.

Le conseil, à l'unanimité, autorise la création d'un poste d'adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe en contrat à durée à déterminée, rémunéré aux nombres d'heures effectivement réalisées sur la base du SMIC en vigueur à compter du 5 juin jusqu'au 4 septembre 2016 inclus.

## 18- Camping

Madame le Maire informe le conseil que les travaux de la piscine sont quasiment terminés et que le chantier d'agrandissement de l'accueil va pouvoir débuter sous peu.

Les nouveaux mobil-homes sont installés ainsi que les terrasses. Le mobil-home accessible aux personnes à mobilité réduite sera mis en place courant juin.

Monsieur LALLEMAND informe le conseil que des problèmes subsistent concernant les ordures ménagères et le tri sélectif au niveau du camping. A cet effet, il a été décidé en conseil communautaire de procéder à des modifications. Le point de collecte de tri sélectif situé à l'entrée du camping va être clos et sera réservé uniquement aux campeurs. Un accès sera aménagé pour les entreprises de ramassage avec une barrière fermée à clé.

Les habitants et estivants devront désormais utiliser un autre point de collecte.

Concernant les autres points de collecte situés sur la commune, madame LEDANOIS informe le conseil que le point de tri sélectif du bourg va être supprimé car les utilisateurs laissent le site dans un état intolérable (conteneurs qui débordent, sacs poubelles déchirés, ordures ménagères et encombrants laissés au sol...).

Le conseil municipal, à la majorité 13 voix pour et 6 abstentions (Mme LEPELLEUX, MM. FELIX, GUERIN, LAURENCE, MAUDUIT et RENOUF) décide de supprimer le point de tri sélectif du bourg et de réserver aux campeurs celui situé à l'entrée du camping.

## 19- Subventions

Madame le Maire présente au conseil les dossiers de subventions reçus en mairie :

Associations	Accordée 2015	Demandée 2016	Proposée 2016 par la commission	Votée 2016
APE	1000 + 900	1000	1000	1000
ATPP	1000	1000 + 200 (organisation du concert Varèse le 19.08.2016)	1200	1200

Bibliothèque pour tous	1600	600 + 600 (convention école)	600 + 600	600 + 600
Cinéma	5000	6000	5000	5000
Club des aînés	500	500	500	500
Comité de soutien téléthon	700	700	700	700
CLSP	4900 + 100 Miss Pirou	7000	4900+ 100 Miss Pirou	4900 + 100
Espérance sportive	1500 +500	2850	1500	1500
Gymnastique Volontaire	500	500	500	500
L'art en soi	900 + 100 prix de la Ville	1000	900 +100 prix de la Ville	900 +100
Les Tréteaux Pirouais	600	600	600	600
Pirou Animation Pétanque	/	/	Acquisition d'un chalet à hauteur de 1009 € TTC	1009
Pirouésie	3000	3000	3000	3000
SNSM	1500 + 480	1500 + 580 tente fête de la Musique	1500	1500
Société de chasse	1400	1400	1400	1400
AMF Téléthon	500	Promesse de don	500	500
Amis de l'EHPAD de Lessay	50	/	50	50
Foot des Plages	200	200	200	200
Jeunesse Sportive de l'Ay	400	/	400	400
VMEH	50	/	50	50

Madame le Maire indique que plusieurs associations n'ont pas fourni le bilan financier à l'appui de leur demande de subvention et précise qu'à partir de 2017, les associations qui ne fourniront le dossier de demande de subvention complet n'auront pas de subvention.

Concernant la Bibliothèque pour Tous, madame le Maire propose de demander à l'association de recenser le nombre d'adolescents abonnés et de leur proposer la gratuité avec en compensation une subvention communale plus importante. Madame LEPELLEUX est chargée de transmettre la proposition de madame le Maire aux membres de l'association.

Le conseil, à l'unanimité, valide le tableau présenté ci-dessus pour l'ensemble des associations à l'exception de la société de chasse pour laquelle monsieur LECOUBEY souhaite voter contre.

## 20- Proposition acquisition terrains ancien parc à bateaux

Madame le Maire donne lecture du courrier de monsieur SILVERT qui souhaite faire l'acquisition d'une parcelle supplémentaire de l'ancien parc à bateaux dans les conditions similaires à la délibération du 18 novembre 2015 (150 € /m<sup>2</sup> non viabilisé – frais d'acte à la charge de l'acquéreur).

Le conseil, à l'unanimité, autorise madame le Maire à :

- céder 1492 m<sup>2</sup> de la parcelle BR 382 à hauteur de 150 € /m<sup>2</sup> non viabilisé à monsieur et madame Eric SILVERT
- Signer l'acte de vente conformément à la demande de l'acheteur auprès de Me LECHAUX, notaire à Périers

## 21- Points de collecte tri sélectif à supprimer

Ce point a été voté avec le point n° 18.

## 22- Recensement de population 2017 – désignation du coordonnateur avant le 31 mai 2016

Madame le Maire informe le conseil que le prochain recensement de population est prévu du 19 janvier au 18 février 2017 sur la commune de Pirou. Dans son courrier reçu ce jour, l'INSEE sollicite la commune afin qu'elle désigne avant le 31 mai prochain un coordonnateur communal pour procéder aux opérations de recensement.

Madame le Maire propose monsieur CAMUS Fafa qui a déjà rempli ces fonctions lors du recensement de 2007.

Le conseil, à l'unanimité, désigne monsieur CAMUS Fafa en tant que coordonnateur communal pour les opérations de recensement 2017. Monsieur CAMUS Fafa sera nommé par arrêté municipal.

## 23- Questions diverses

- a. Nettoyage du terre-plein aux Pointes

Madame SOHIER informe le conseil que le terre-plein aux Pointes doit être nettoyé. Monsieur GIARD rappelle au conseil que celui-ci est situé sur la route départementale et doit être nettoyé par les agents du département.

TOUR DE TABLE
---------------

Monsieur CAMUS Fafa rappelle au conseil les manifestations prévues à Pirou samedi 21 mai prochain :

- 10h – Visite commentée de la Mare du Sursat avec le CPIE et l'ONF
- 20h à 1h00 – Festival Pierres en Lumières au presbytère avec la participation des associations Pirouésie et l'Art en Soi

Madame LEPELLEUX souhaite connaître la date de parution du prochain Pirou Info. Monsieur CAMUS Fafa informe le conseil que celui-ci est en cours d'élaboration et qu'il doit attendre les informations de la communauté de communes du canton de Lessay pour la mise en page.

Madame LEPELLEUX souhaite qu'un article concernant les chiens en divagation ainsi qu'une information relative à l'obligation de déclaration en mairie des animaux de catégorie 1 soient rédigés dans le prochain Pirou Info.

De plus, elle souhaite qu'une incitation au nettoyage des trottoirs par chaque propriétaire, y compris lorsque celui-ci appartient à la commune, fasse l'objet d'un article afin que le passage au Zérophyto dans la commune se passe dans les meilleures conditions.

Monsieur FELIX souhaite obtenir plus de précisions concernant l'ordre du jour lors de l'envoi des convocations de conseil municipal.

Monsieur FELIX demande s'il est possible d'indiquer le parking du haut perché comme parking recommandé les jours de marchés afin de faciliter la circulation dans Pirou plage car les automobilistes se garent de chaque côté de la route. Monsieur GIARD va mettre en place des panneaux indicateurs dès que possible. Monsieur LAURENCE suggère que des flyers soient mis sur les pare-brise afin d'avertir les automobilistes répréhensibles.

Monsieur FELIX sollicite l'avis du conseil afin de déplacer la brocante du 14 juillet prochain du parking du haut perché à la place du Général De Gaulle. Le conseil émet un avis favorable.

Monsieur FELIX souhaite disposer de la salle polyvalente, pour l'activité Art Floral du 14 juin prochain, à 11h00 au lieu de 13h30 afin de mettre les tables en place. Le conseil donne son accord sous réserve que le planning de réservation de la salle le permette.

Madame RAPILLY dit à monsieur FELIX qu'il mélange encore ses activités de Président d'association et d'élu.

Monsieur FELIX informe le conseil que l'association CSLP a créé une nouvelle activité intitulée « En roue libre » afin de permettre aux personnes intéressées de parcourir la commune en vélo. Il lui est conseillé de se rapprocher de l'association Pirou m'intéresse afin d'obtenir des plans des chemins les plus intéressants.

Monsieur LAURENCE informe monsieur GIARD que l'échelle cassée au niveau du bassin de retenue d'eau de mer a été déplacée au garage SNSM.

Monsieur LAURENCE félicite les services techniques pour la mise en place des clôtures autour des jeux situés à côté de la bibliothèque. Il souhaite, afin d'améliorer encore cet espace dédié aux enfants, que le pignon de la SNSM soit nettoyé.

Monsieur RENOUF remercie monsieur GIARD et les services municipaux pour l'organisation des courses cyclistes du 5 mai dernier.

Monsieur LAUVRAY signale à nouveau la ligne téléphonique tombée au sol village de Miellettes. Monsieur FELIX informe le conseil que ce problème a été réglé.

Monsieur GIARD donne les résultats du second test du radar pédagogique village de la Barberie. Ce test est moins concluant encore que le dernier, les services de la DRD préconisent donc de ne pas installer de radar définitif.

Monsieur GIARD informe le conseil que l'accueil des sauveteurs SNSM se fera à Pirou cette année et aura lieu le 8 juillet prochain à 18h30. Ceux-ci resteront en poste à Pirou du 8 juillet au 29 aout inclus.

-----

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h50.

-----

Le Maire,  
Noëlle LEFORESTIER